

# La nouvelle mairie : un retour aux sources



Plusieurs conseils municipaux ont évoqué la question d'une «nouvelle mairie» mais, à chaque fois, d'autres réalisations obligatoires ou plus urgentes ont eu la priorité.

Finalement, après l'assainissement collectif, l'enfouissement des lignes électriques, les travaux de mise hors d'eau et hors d'air de l'église et la construction de l'atelier communal, il était désormais «grand temps» de s'occuper de la mairie, confinée dans une pièce unique servant à la fois de secrétariat, de bureau du maire et des adjoints... Difficile alors pour nos concitoyens de venir en mairie faire part de difficultés sans pouvoir bénéficier d'un minimum de confidentialité.

En juin 2007, M. PERNICI, architecte, accepte de nous rencontrer et de faire un état des lieux, avec la commission bâtiments, de l'ensemble du patrimoine communal. Il nous confirme qu'il est possible d'installer la mairie au rez-de-chaussée de l'ancienne cure, à côté du local pompiers.

C'est alors un juste retour aux sources...

En effet, le 1<sup>er</sup> mars 1790, une assemblée générale des citoyens actifs et éligibles se réunit en l'église de Marsonnas pour élire le conseil général de la commune. Pierre BROSELARD, le curé de la paroisse, est élu curé maire. Ce premier conseil général de la commune se compose des personnes suivantes :

Maire : Pierre BROSELARD

Officiers municipaux : Pierre GUYOT, Claude NYD,

Barthélémy TEMPORAL, Joseph GUYOT, Claude DUBOIS

Procureur de la commune : Joseph Marie RABUEL

Notables : Claude Benoit MARGUIN, Denis PAUGET, Jean-Baptiste GUILLOT fils, Claude Benoit PACOUD, Joseph BRESSE, Vincent BARDET, Laurent GIROUD, Jean-Louis LANCELOT, Joseph ABERTON, Jean MIGNOT et Claude DUC.

N'ayant aucun édifice public pour servir de salle d'assemblée, une salle de la cure sert pour les réunions du conseil. Le bâtiment, pourtant assez récent, n'est pas en très bon état.

Le 3 janvier 1791, des travaux sont réalisés à l'extérieur de la cure. Il s'agit de «remailler» (\*) le puits, «raccorder» la palissade en changeant les bois cassés ou pourris, planter un buisson d'aubépine depuis la petite porte jusqu'à l'autre buisson mais rien n'est fait au niveau du bâtiment.

Le 6 juillet 1791, le curé BROSELARD rappelle au district de Pont-de-Vaux les réparations très urgentes à faire au presbytère, en conformité avec la Constitution Civile du Clergé et le décret du 23 décembre 1790. Ces travaux sont d'ailleurs reconnus nécessaires par l'expert PRESSENTY de Pont-de-Vaux qui a été mandaté par les administrateurs du district.

Les biens de l'Eglise ayant été nationalisés, la commune souhaite qu'ils soient pris en charge par la Nation. Rien n'étant fait, une part reste à la charge des habitants : 1222 livres 17 sols.

Tout cela prend du temps et l'état de la cure est de plus en plus déplorable. Le curé maire BROSELARD écrit : *«Une partie des murs extérieurs du côté du vent, tellement dégradés par les pluies de l'hiver dernier et que sans les étays et abris en pailles que le curé a eu la précaution d'y faire placer, ils seraient tombés, que le couvert qui est fait sans aucun assemblage portant sur des pignons en «pizay» et sur des sablières a poussé les deux murs latéraux au point qu'il s'est fait des ouvertures aux quatre angles du bâtiment et déjà plusieurs chevrons ont quitté le faitage, la cheminée de la cuisine est tombée et plusieurs portes et volets faits en bois vert sont trop minces et hors de service et que le seul appartement logeable en hiver est sans carrelage et sans croisée».*



Le 17 novembre 1791, Joseph Marie RABUEL est nommé maire, les réunions se tiennent chez lui.

Le 9 décembre 1792, changement de municipalité : Claude NYD devient maire. Désormais, les rencontres ont lieu dans une chambre du bourg, mise à disposition par Barthélémy TEMPORAL.

Le 29 décembre 1793, le citoyen Pierre BROSELARD met à la disposition de la municipalité une des chambres de la cure qu'elle pourra occuper quand elle le voudra.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1794, à la fermeture des églises, le curé BROSELARD est emprisonné à Bourg. Joseph Marie RABUEL, désigné garde-robres (garde-meubles), prend un lit et le fournit au salpêtrier, qui fabrique le salpêtre au château de Bévy.

Le 12 décembre 1794, Marie BARDET est nommé maire par BOISSET, représentant du peuple.

Le 16 février 1795, Claude BOZONNET, marchand buraliste, remplace Joseph Marie RABUEL, démissionnaire, comme secrétaire-greffier. Il est aussi trésorier de la commune. Durant plusieurs années, une pièce de son habitation sert de mairie. Il s'agit du logement qu'occupe actuellement Mme Germaine BESSON. Jusqu'aux années 1960, on voyait l'emplacement où avaient été stockés registres et documents.

Le 9 mai 1795, suite à la levée du séquestre des biens de l'abbé BROSELARD, ce dernier retrouve ses biens, à part le lit... Il manque également 15 moules de gros bois qui ont servi à la fabrication du salpêtre. Il en réclame le remplacement.

La cure sera vendue comme bien national. Barthélémy GUYOT du bourg en sera l'acquéreur.

De 1794 à 1797, l'abbé BROSELARD, ayant rétracté son serment, exerce son ministère en clandestin à Marsonnas, Montrevel, Cuet, Béréziat, Malafretaz, Saint-Sulpice, Jayat, Saint-Jean-sur-Reyssouze, Etrez et Mâcon.

De décembre 1817 à septembre 1828, l'abbé VAYER, curé de Béréziat assure l'intérim jusqu'à la nomination de l'abbé VUILLERMOZ.

Il va demander la réparation de parties et des portes du presbytère et à M. GUYOT d'éloigner de la cave le fumier qu'il a entreposé.

En 1829, l'abbé PERRIOD est nommé.

En 1836, il est remplacé par l'abbé GRILLET.

En 1834, quelques travaux sont réalisés : installation d'une petite cheminée dans une chambre, pose d'un galandage pour fermer l'alcôve et reprise à neuf des murs.

En 1844, le mur ouest, construit dans un mauvais pisé, s'écroule ainsi que les quatre angles.

En 1852, des travaux sont effectués sur le soubassement du mur endommagé par le gel : on remplace le pisé qui se trouve trop près des fondations par de la maçonnerie. La toiture est également refaite sur plusieurs années.

En 1859, l'abbé GRILLET propose la création d'un accès au grenier dans lequel une partie pourrait être aménagée en salle communale. Ce projet ne verra jamais le jour.

En 1871, l'abbé JOSSERAND succède à l'abbé GRILLET nommé à Cuet à sa demande. Il est fait pour 4000 francs de travaux au presbytère. C'est durant son séjour que le clocher est construit. Il y consacre beaucoup d'énergie, d'argent et rencontre bien des difficultés.

L'année 1877 voit la construction d'une mairie-école. Ainsi, le problème de la salle de réunion du conseil municipal est résolu.

En 1882, l'abbé JOSSERAND quitte Marsonnas, il est remplacé par l'abbé SORNAY.

En 1884, un dénommé FONTAINE de Béréziat veut acheter une partie du jardin au sud de la cure. C'est l'emplacement d'une vieille maison plus ou moins habitée, propriété de la veuve BONNEFOY dont le mari était scieur de long et qui avait eu, avec le maire de l'époque, un conflit pour entreposer ses planches contre le mur de la cure. - Le curé GRILLET s'était porté acquéreur de cette mesure en 1857 pour 693 francs. Elle finira par être rasée.



En 1888, d'autres réparations sont faites : le mur du presbytère, le mur de clôture du côté est, le poulailler et l'écurie.

*«A cette époque, le prêtre avait une vache. Le berger de la grande ferme de la Garde, plus de 100 hectares, venait la chercher pour la faire paître avec son troupeau» (Témoignage de Claudius TEMPOREL, forgeron, en 1950).*

En 1892, l'abbé SORNAY part à Saint-Etienne-du-Bois et l'abbé DUCRET lui succède jusqu'à son décès en 1903.

Le 21 mai 1903, l'abbé BUELLET, natif d'Attignat, prend ses fonctions jusqu'à son transfert à Foissiat en 1908.

Après la séparation des Eglises et de l'Etat, les occupants successifs de la cure sont :

1909 : Abbé DUBOIS ; 1914 : Abbé Anthelme DONDE ; 1930 : Abbé Jules BAL enterré à Marsonnas en 1937 ; 1937 : Abbé Gustave CATHERIN. Viennent ensuite Jean CHAVANEL puis Marcel COMTET, dernier occupant.

Ce sont ensuite des religieuses de Saint-Joseph qui assurent le service depuis Montrevel.

En 1983, la cure est désaffectée, une salle est réservée à la paroisse et le reste est transformé en 3 logements.

La toiture est refaite partiellement. Les logements du haut, après quelques travaux, sont conventionnés et très vite loués. Le logement du bas est occupé par M. Maurice VERNOUX jusqu'à son décès en novembre 2001.

Le conseil municipal, sous l'égide de Michèle ROUX, décide de ne plus louer ce logement car d'importants travaux doivent y être effectués. En attendant, ce logement est mis à la disposition de la société de chasse qui cherchait un endroit pour se retrouver avant et après la chasse depuis la fermeture du bar PIROUX. La société de chasse utilisera ce local jusqu'à la mise en place fin 2008 d'un bungalow.

Peu à peu, la possibilité de transférer la mairie vers ce bâtiment prend forme...

Afin de peaufiner ce projet, Michèle ROUX adresse un courrier à 3 architectes, leur demandant leurs meilleures offres avant le 29 septembre 2007.

Le 18 octobre 2007, le conseil municipal analyse ces différentes offres et retient celle de M. PERNICI pour un montant de 4 915 € correspondant à l'étude auquel il faut ajouter, pour la maîtrise d'offre, un taux de 12,25 % du montant des travaux TTC.

En juillet 2008, lors d'une nouvelle visite, M. PERNICI, demande des précisions quant aux besoins de la municipalité sur l'agencement souhaité avant de présenter un projet de plan ainsi qu'une ébauche financière.

Le 30 mars 2009, après avoir pris connaissance des deux propositions de M. PERNICI, à savoir :

réhabilitation de l'ancienne cure et des 2 logements du haut : 346 368,38 € HT

mairie neuve + 4 logements à l'ancienne cure : 535 534,13 € HT

le conseil municipal, lors d'un vote à bulletin secret, par 14 voix contre 1, choisit de rénover l'ancienne cure pour y installer la nouvelle mairie.

Le 17 septembre 2009, une délibération est prise en vue de solliciter l'aide de l'Etat par le biais de la dotation globale (DGE) et une aide exceptionnelle auprès du député de notre circonscription, M. Xavier BRETON, dans le cadre de son enveloppe parlementaire.

Le vendredi 11 novembre 2009, l'appel d'offres auprès des différents corps de métiers sous la forme de 10 lots est publié dans les journaux pour une remise des offres en mairie le mardi 15 décembre 2009 à 12 heures.





La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le même jour à 16 heures a recensé 77 offres pour 10 lots. Chaque lot ayant au moins une proposition, le marché est déclaré fructueux.

L'architecte et le bureau d'études sont chargés d'analyser toutes les propositions tant sur le plan des documents fournis que sur les matériaux utilisés, les prix pratiqués et les calculs effectués.

Le 8 janvier 2010, une nouvelle commission d'appel d'offres examine ces propositions et demande au conseil municipal de retenir les entreprises qui ont obtenu les meilleures cotations. Chaque offre est notée sur 10 (6 pour le prix et 4 pour la valeur technique du dossier). Dans certains cas, on a pu constater des propositions supérieures à une estimation un peu trop faible.

Ci-dessous les entreprises retenues :

N° Lot	Lot	Nombre d'offres	Estimation HT	Proposition HT	Entreprise retenue
1	Terrassement VRD	4	41 000 €	35 561,90 €	EGCA Montrevel
2	Maçonnerie	11	48 000 €	38 522,50 €	MERCIER St-Denis-les-Bourg
3	Charpente	12	15 000 €	10 525,20 €	AIN TOITURES Feillens
4	Menuiserie alu	7	20 000 €	21 917,00 €	BROYER Replonges
5	Menuiserie bois	4	20 000 €	15 889,93 €	BEAL Montrevel
6	Plâtrerie Peinture	8	36 300 €	39 972,50 €	ARDITO JACQUET Certines
7	Façades	8	18 000 €	13 483,60 €	JUILLARD Bourg
8	Carrelage Faïence	5	9 500 €	12 656,80 €	BERRY St-André-de-Bâgé
9	Chauffage Plomberie	10	20 000 €	17 400,32 €	BALLUFFIER DESMARIS Laiz
10	Electricité	8	68 000 €	46 269,78 €	DUCLUT Feillens
		77	295 800 €	252 199,53 €	

Ce montant de 252 199,53 € est un montant hors taxe et hors honoraires de l'architecte et des coordonnateurs.

En effet, il faut également ajouter les honoraires des coordonnateurs retenus :

ALPES CONTROLE pour une mission de conformité des travaux : 1 750 €

APAVE pour une mission SPS (sécurité et protection) : 1 700 €

Côté recettes, il faut noter les subventions qui nous ont été accordées :

50 440 € pour la DGE

18 000 € de réserve parlementaire.

Le 29 mars 2010, afin d'assurer le financement de ce projet, Gérard CHOSSAT fait part au conseil municipal que des propositions de prêt pour un montant de 150 000 € (remboursables sur 10, 12 ou 15 ans avec échéance annuelle, dont la première rapprochée) sont demandées auprès du Crédit Agricole, de la Banque Populaire et de la Caisse d'Epargne.

Ce même jour, par 10 voix pour une durée de 12 ans contre 4 voix pour une durée de 10 ans, le conseil municipal retient la proposition du Crédit Agricole :

Montant : 150 000 €

Durée : 12 ans

Taux : 3,38 %

Echéance rapprochée fixée au 1<sup>er</sup> juin 2010.





Dans la même séance, une délibération est également prise afin d'autoriser le maire à conclure une convention avec le représentant de l'Etat (Préfet), convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2010 par rapport aux dépenses réelles réalisées pour les exercices 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du fonds de compensation de la TVA qui est alors ramené de 2 ans à 1 an. C'est ainsi qu'en 2011, nous pourrions récupérer une partie de la TVA (15,482 % sur le montant TTC).

La rénovation peut alors commencer. Le démarrage des travaux est fixé au 19 avril 2010 pour une durée de 7 mois et la réception est prévue le 17 novembre.

Des réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 11 heures sauf en août où les entreprises du bâtiment sont en vacances.

Le planning est relativement bien respecté grâce à la détermination de l'architecte et du bureau d'études. Quelques retards sont toutefois constatés sur la fin du chantier d'où un report de 15 jours environ sur la date prévue.

Fin novembre 2010, des consultations sont lancées en vue d'équiper les bureaux en mobilier et de remplacer le photocopieur par un matériel plus performant (couleurs et scanner notamment).

Le 16 décembre 2010, les avenants au marché ont été approuvés par le conseil à l'unanimité des présents (14).

Des moins-values ont été constatées (lot VRD, et lot électricité) suite à la décision du conseil de ne pas installer tous les candélabres extérieurs prévus au marché.

En revanche, à notre demande, des travaux supplémentaires ont été engagés (fermeture de la cheminée dans un logement et dans les combles, porte sectionnelle à la place d'une porte basculante prévue dans le petit local pompiers, revêtement du muret vers le local pompiers sur l'avant et côté nord sur l'arrière, changement des tuyaux d'alimentation pour les logements) ce qui a occasionné une plus-value.

La différence entre les plus-values (6 505,43) et les moins-values (5 124,57) s'élève à + 1 380,86 € HT (0,52 %).

Le déménagement se fera vraisemblablement début février 2011. Une «porte ouverte» vous permettra de visiter ces nouveaux locaux prochainement.

L'ancienne salle de réunion sera mise à la disposition des associations pour leurs diverses rencontres alors que l'actuel secrétariat permettra enfin à la bibliothèque de «pousser ses murs».



(\*)Remaier : couvrir de branches vertes ou couvrir, enduire en général.

Remaillier: frapper comme avec un maillet ou raccomoder les mailles de.

Définitions trouvées dans le lexique de l'ancien français de Mr Frédéric GODEFROY, édité en 1901 par H. WELTER.

NB : Les montants peuvent être différents entre le tableau des réalisations 2010 et cet article. Dans le tableau des réalisations il est question uniquement des dépenses payées en 2010 alors que dans cet article, il s'agit de la totalité du projet.